**Compte rendu du conseil municipal du 29 Juillet 2021 :**

**Présents : Eric ESCAICH, Camille CARRAT, Stéphanie VILLA BONHOURE, René ROBERT, Serge ROUQUET, Roland OLIVET, Sandrine GUEGAN, Charles VANDAELE, Christian LAGENTE**

**Absents : Clément BENQUET**

Mode de fonctionnement du conseil

Monsieur le Maire indique qu’il lui a été rappelé de respecter les règles de fonctionnement du conseil municipal et la nécessité de procéder systématiquement au vote de l’ensemble des décisions concernant la vie de la commune

Par ailleurs les sujets abordés lors d’un bureau post conseil seront proposés au vote avec délibération lors du conseil suivant

**Délibérations**

Déplacement agence postale

Présentation du résultat du sondage concernant le déplacement de la poste

Camille CARAT pose la question du contrat de travail de Géraldine qui ne prévoit pas le service de café au sein de la maison de services. Il lui est répondu que compte tenu de cette préoccupation il sera nécessaire qu’un bénévole assure la permanence.

Le maire attire l’attention sur le fait que la vente du pain par Géraldine n’est pas prévu dans son contrat . Le Maire assume cette situation héritée de la mandature précédente

POUR 7

CONTRE 3

Subvention de 1000 euros à l’association en cours de constitution

POUR 10

Convention d’occupation des locaux par la récréation

POUR 10

**Points divers**

**City Stade Sivom ;**

Le délégué de Saint Julia du Sivom et président du Sivom informe de la situation concernant le projet City stade et la demande de subvention en cours

Rien n’est encore décidé concernant les modalités d’accès aux extérieurs à ce city stade

René ROBERT rappelle que bien que délégué de Saint Julia il doit respecter les décisions et avis du conseil syndical des 5 clochers. Il prend l’engagement d’informer le conseil municipal des décisions prise par le conseil syndical des 5 clochers

**Compte rendu Patrigraphia**

2 sujets pour se positionner vis-à-vis de cette association :

Formation qui doit commencer en Septembre jusqu’en Juin 2022 avec une exposition, que décide t on ? laisse t on faire ?

Vote à l’unanimité

Concernant les locaux quelle convention d’occupation en remplacement de l’ancienne, locaux de la cantine, locaux bureaux, aménagement du garage ?

La convention doit régler le sujet de la connexion internet pour laquelle Patrigraphia doit etre autonome

La convention fera l’objet d’un délibération lors du conseil de Septembre

FIN DU CONSEIL 21 H45

Prochain conseil Le Jeudi 16 Septembre 2021 20h45

(compte rendu rédigé par rené robert)